

Mouvement interdépartemental - Rentrée scolaire 2012

Saisie des vœux et Calendrier

Pour la saisie des vœux, vous devez vous connecter au serveur SIAM via I-PROF :

<https://bv.ac-limoges.fr/iprof/ServletIprof>

↳ Compte utilisateur : en minuscule : première lettre du prénom suivie directement du nom de famille

↳ Mot de passe : votre NUMEN ou votre mot de passe personnel

↳ Onglet : les services - Cliquer sur SIAM

↳ Onglet phase inter-départementale

• Ouverture du serveur

du jeudi 17 novembre 2011 à 12h au mardi 6 décembre 2011 à 12h

• Calendrier de gestion de la phase interdépartementale

↳ **Jeudi 17 novembre 2011 à 12 h** : Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM dans les départements.

↳ **Mardi 6 décembre 2011 à 12 h** : Clôture des inscriptions dans l'application SIAM.
Fermeture du dispositif d'accueil et de conseil.

↳ **Vendredi 9 décembre au plus tard** : Envoi de votre confirmation de demande de changement de département dans votre boîte électronique I-Prof.

↳ **Vendredi 16 décembre 2011 au plus tard** : Retour de votre confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives à l'Inspection Académique de la Creuse.

 Toute confirmation non retournée le 16 décembre 2011 invalide la participation du candidat.

↳ **A partir du lundi 19 décembre 2011
et jusqu'à fin janvier 2012** :

Contrôles des demandes

- vérification des pièces justificatives

- éventuellement modification du barème en fonction des pièces reçues

Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Réunion des groupes de travail départementaux

↳ **Entre le vendredi 3 février
et le mercredi 8 février 2012** :

Consultation de votre barème validé par l'Inspecteur d'académie sur I-Prof.

↳ **vendredi 3 Février 2012 au plus tard** : Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.

↳ **Jeudi 9 février 2012** :

Transfert des fichiers de candidatures au ministère de l'Éducation nationale

 **Le transfert est une transaction définitive.**

Aucune modification ou nouvelle demande ne sera saisie par l'administration centrale

↳ **Lundi 12 mars 2012** :

Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de portable

Diffusion individuelle des résultats dans les boîtes aux lettres I-Prof.